

8 - Ville d'Art et d'Histoire - Programme d'actions 2013 - Demande de subvention à la DRAC Franche-Comté

M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le service Ville d'Art et d'Histoire réalise des actions de médiation relatives à l'architecture et au patrimoine de la ville qui se déclinent principalement autour de deux grands axes :

1. Réalisation et diffusion de publications sur l'architecture et le patrimoine

Ces publications sont de deux ordres : thématiques à destination des adultes «Laissez-vous conter» et du jeune public «Raconte-moi» et/ou en lien avec l'actualité nationale ou locale de l'architecture ou du patrimoine.

En 2013, plusieurs projets d'éditions sont ainsi envisagés :

Les éditions en langues étrangères :

Afin de renforcer la diffusion de certains documents, notamment ceux qui ont été réalisés dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco -et qui ont donc une portée plus large que la diffusion sur le territoire national- il est prévu des rééditions en anglais, allemand, espagnol et néerlandais des documents consacrés à l'histoire des fortifications, aux tours bastionnées et à Vauban.

Par ailleurs, afin d'accompagner l'inauguration de la maison natale de Victor Hugo, il est prévu de compléter la réalisation de la publication «Laissez-vous conter Victor Hugo» réalisée en 2012 par des éditions en langues anglaise, allemande, néerlandaise, espagnole, chinoise et arabe.

Les journées du patrimoine

Cette année verra la célébration du centenaire de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques. Dans ce cadre, au deuxième semestre 2013 sera lancé un projet de publication articulée autour de la notion de conservation du patrimoine, utilisant pour ce faire des exemples du patrimoine bisontin. Une visite ou conférence pourra y être associée, à destination de tout public.

La salle de préfiguration du CIAP (Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine) et de présentation des projets urbains de la ville

Cet équipement qui sera inauguré pour la saison estivale dans un site patrimonial fort a pour objectif de donner aux habitants et aux touristes des clefs de lecture permettant de comprendre, d'apprécier et de s'approprier l'identité patrimoniale de la ville.

Le CIAP sera constitué d'une exposition permanente présentant de manière ludique l'architecture et le patrimoine de la ville dans toutes ses composantes et d'un espace d'expositions temporaires.

Ce nouvel équipement représente donc un double enjeu. En termes de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine tout d'abord, il sera à ce titre un support aux actions développées avec le jeune public et en termes de rayonnement touristique ensuite en ce qu'il s'inscrit pleinement dans la démarche touristique développée en partenariat avec l'Office du Tourisme et des Congrès.

Afin d'accompagner l'ouverture de ce centre, une exposition temporaire sur le thème de la «Demeure urbaine» est envisagée, en partenariat avec le Service de l'Inventaire Général, qui a travaillé sur le secteur sauvegardé, et en lien avec la parution d'un ouvrage sur la même thématique, réalisé par l'Inventaire.

L'exposition complètera ainsi l'ouvrage, pour une diffusion plus large des données sur la demeure urbaine.

2. Initiation du jeune public à l'architecture et au patrimoine

Cette mission se concrétise principalement par l'organisation de visites-découvertes et d'animations pédagogiques au profit du public scolaire (pour mémoire, 6 492 élèves ont bénéficié des animations pendant l'année scolaire 2011-2012). Afin d'informer les enseignants des établissements scolaires de Besançon, un programme des actions éducatives proposées est édité à chaque rentrée scolaire.

Coût et plan de financement prévisionnels :

Le coût global de l'opération est évalué à 79 000 € TTC, les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011.324/6236 CS 41043.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Plan Etat (DRAC) :	36 000 €
- Part Ville de Besançon :	<u>43 000 €</u>
Total TTC :	79 000 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement du programme d'actions mentionné ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 mai 2013.